

mesures qu'il renferme comme n'étant qu'un début, et les citoyens du pays sont déçus de constater qu'aucune initiative positive n'a été prise pour soutenir les affaires et freiner le chômage. Il rend pour le moins incertaines toutes prévisions sur le budget du printemps.

Comme nous le savons, bien des opinions ont été émises pour expliquer pourquoi le ministre des Finances a présenté un budget à ce moment-ci, étant donné sa teneur. Le budget est remarquable, je pense, non pas tellement par ce qu'il renferme, mais par ce qu'il ne renferme pas; non pas tellement par ce qu'il accomplit, mais par ce qu'il n'accomplit pas.

On trouve un bon exemple de la dernière assertion, je pense, dans la réponse que le ministre des Finances a donnée à l'honorable député de Laurier lorsque celui-ci lui a demandé à quelles zones de dépression économique le gouvernement songeait en proposant une double allocation de dépréciation pour les industries qui s'établissent dans les zones de marasme économique, en vue d'alléger le chômage. Le ministre des Finances a dit, bien entendu, qu'il ne pouvait répondre à ce genre de question avant que toutes les questions relatives au budget aient été liquidées par la Chambre.

Je tiens à dire que je ne partage pas les vues du ministre des Finances. En nous communiquant cette nouvelle,—la seule qui vise directement le chômage au pays, savoir la double allocation de dépréciation pour les industries qui s'établissent dans les zones de marasme économique, en vue d'alléger le chômage,—le ministre des Finances aurait dû nous dire quel sens précis et défini le gouvernement entend donner à l'expression «zone de marasme économique».

L'hon. M. Fleming: L'honorable député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Quand j'aurai terminé mon discours. Je ne dispose que d'une demi-heure.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député prétend que j'ai employé l'expression «zone de marasme économique». Je puis lui dire qu'il cherchera en vain une telle expression dans mon exposé budgétaire.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement.

L'hon. M. Fleming: Il y a matière à invoquer le Règlement. Vous avez mal cité mes paroles.

L'hon. M. Martin: L'honorable député a le don de toujours vouloir faire son propre discours lorsqu'un autre a la parole; mais cette fois, ça ne passera pas. J'affirme donc que le ministre des Finances aurait dû dire au pays et à la Chambre quelles sont les zones

de marasme économique auxquelles s'appliquerait la nouvelle disposition et quelles seraient les conditions requises pour qu'une région soit considérée comme constituant une telle zone. Je fais cette affirmation parce que la seule mention,—un sous-entendu mais pas une mention directe,—qui soit faite de la question du chômage dans l'exposé budgétaire, c'est par cette disposition visant à faciliter la transplantation d'industries dans les zones de marasme économique ou à encourager les industries existantes à y rester.

Il est possible,—tout dépend des modalités du programme,—que pareille mesure contribue sensiblement à alléger le chômage dans une région donnée. Le ministre des Finances devrait donc, avant la fin de la journée, dire à la Chambre quelles sont les zones de marasme économique auxquelles songe le gouvernement et quelles définitions d'une zone de marasme économique le gouvernement entend appliquer dans ce programme. Il faudrait savoir, par exemple, quelle proportion de l'effectif ouvrier doit être en chômage pour qu'une région soit considérée comme étant une zone de marasme économique. Le gouvernement ne devrait pas trouver difficile de nous donner ces renseignements, s'il a déjà arrêté ces critères; s'il ne l'a pas déjà fait, le gouvernement agirait de la façon la plus inusitée en annonçant une politique sans en avoir étudié soigneusement tous les éléments.

Quelqu'un signale que le ministre des Finances ne prendra pas de nouveau la parole. J'espère alors qu'il autorisera le premier ministre ou quelqu'un d'autre, qui aura certainement quelque chose à dire, à le remplacer, tout comme on a permis aujourd'hui au ministre du Commerce de nous entretenir de la conférence de Washington. De cette façon, nous saurons exactement à quoi nous en tenir sur cette disposition.

Le ministre peut prendre appui sur d'excellents précédents. A l'heure actuelle, le 87^e Congrès des États-Unis est saisi d'un projet de loi visant à atténuer les difficultés des régions qui sont plongées dans le marasme économique. Ce bill montre que le nouveau gouvernement, en fonction depuis quelques jours seulement, est bien déterminé à s'attaquer à un problème que nous exhortons, depuis trois ans, le gouvernement à aborder. Outre cet exemple, il y a, bien entendu, celui du Royaume-Uni. Ainsi,—et je m'adresse au ministre des Finances,—nous devrions savoir avant la fin du présent débat quelles sont les zones de marasme économique auxquelles songe le gouvernement. Nous devrions connaître les normes qui permettront de considérer comme zone de marasme économique une agglomération ou une région donnée, afin de la faire bénéficier de la disposition relative à la double dépréciation.